



Ordonnance de télécom CRTC 2008-177

Ottawa, le 26 juin 2008

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Société TELUS Communications	608	le 17 avril 2008
	608A (TCI)	le 26 mai 2008
Société TELUS Communications	485	le 17 avril 2008
	485A (TCQ)	le 26 mai 2008
Société TELUS Communications	489	le 14 mai 2008
	489A (TCQ)	le 26 mai 2008
Société TELUS Communications	4304	le 17 avril 2008
	4304A (TCBC)	le 26 mai 2008

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>